

N° DE CONTRAT	ATTESTATION	NOM DU CLIENT
TRCB02870777	Éditée le 3 janvier 2018	SARL BERRAND

M. Olivier D'ATTOMA
156 AV DE LIMOGES
87270 COUZEIX
Tel : 05 55 36 40 37
couzeix@thelem-assurances.fr

SARL BERRAND
6 RUE PRASMOUNIER
87430 VERNEUIL SUR VIENNE

Désignation Apporteur : COUZEIX
Identifiant Apporteur : 20743

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE CHEF D'ENTREPRISE

La Société d'Assurance soussignée atteste que le **Sociétaire** désigné ci-dessus, immatriculé au SIREN-RM-RCS sous le n° 489 384 479 00015, est titulaire depuis le 01/04/2006, d'un contrat n° **TRCB02870777**, garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il peut encourir à raison des dommages corporels, matériels ou immatériels consécutifs, causés à autrui et résultant de l'exploitation de son entreprise.

Cette attestation est délivrée :

- Selon les garanties suivantes :

RC AVANT ACHEVEMENT DES TRAVAUX ET/OU AVANT LIVRAISON	MONTANT DES GARANTIES PAR SINISTRE (1)
- Tous dommages confondus	5.000.000 €
Dont dommages matériels et immatériels consécutifs	500.000 €
Dont intoxications alimentaires	2.300.000 € (2)
Dont dommages résultant d'une faute inexcusable ou de maladies professionnelles	1.500.000 € (2)
- Atteintes accidentelles à l'environnement	320.000 € (2)
- Dommages aux biens confiés et existants	250.000 €
- Dommages immatériels non consécutifs	80.000 € (2)
RC APRES ACHEVEMENT DES TRAVAUX ET/OU APRES LIVRAISON	
- Tous dommages confondus	800.000 € (2)
Dont dommages matériels et immatériels consécutifs	500.000 €
Dont dommages aux biens confiés et existants	250.000 €
- RC du fait d'erreurs d'implantations	80.000 € (2)
- Dommages immatériels non consécutifs	80.000 € (2)
DEFENSE PENALE ET RECOURS SUITE A ACCIDENT	8.000 €

(1) Sous déduction de la franchise fixée au contrat

(2) Garantie par sinistre et par année d'assurance

- à jour des cotisations échues
- pour la période **du 01/01/2018 au 31/12/2018**
- pour les activités suivantes relevant de la nomenclature RCBAT/DCBAT définies en dernières pages :
5301 : PLOMBERIE - INSTALLATIONS SANITAIRES
5321 : FUMISTERIE
5331 : INSTALLATIONS D'AERAIQUE ET DE CONDITIONNEMENT D'AIR - CLIMATISATION
5341 : ELECTRICITE

N° DE CONTRAT	ATTESTATION	NOM DU CLIENT
TRCB02870777	<i>Éditée le 3 janvier 2018</i>	SARL BERRAND

- pour les activités hors nomenclature suivantes :
R5315 : INSTALLATIONS THERMIQUES DE GENIE CLIMATIQUE - CHAUFFE-EAU SOLAIRE
Réalisation d'installations (production, distribution, évacuation) de chauffage et de refroidissement, y compris l'installation en toiture de chauffe-eau solaire individuel ou collectif de petite taille (CESI, CESC) et de système solaire combiné (SSC) pour des surfaces n'excédant pas 20 m².
Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de : ventilation mécanique contrôlée (V.M.C) ; platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements ; chapes de protection des installations de chauffage; tranchées, trous de passage, saignées et raccords ; calorifugeage, isolation thermique et acoustique ; raccordement électrique du matériel ; ramonage des conduits de fumée et des installations.
A L'EXCLUSION DE LA REALISATION D'INSTALLATIONS DE PUISSANCE CALORIFIQUE EXCEDANT 70KW, DE LA REALISATION DE TECHNIQUE DE GEOTHERMIE ET DE TOUT AUTRE SYSTEME SOLAIRE.

Ce contrat n'a pas pour objet de satisfaire à l'obligation d'Assurance instituée, dans le domaine de la construction, par la Loi N° 78-12 du 4 janvier 1978 et ses textes d'application.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à COUZEIX, le 3 janvier 2018

N° DE CONTRAT	ATTESTATION	NOM DU CLIENT
TRCB02870777	Éditée le 3 janvier 2018	SARL BERRAND

Définition des activités assurées

5301	PLOMBERIE – INSTALLATIONS SANITAIRES	Réalisation d'installations (production, distribution, évacuation) sanitaires et d'eau chaude (sanitaire et de chauffage), de réseaux de gaz, HORS TECHNIQUES DE GEOTHERMIE ET POSE DE CAPTEURS SOLAIRES. Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de : <ul style="list-style-type: none"> - platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements, - chapes de protection des installations de chauffage, - tranchées, trous de passage, saignées et raccords, - calorifugeage, isolation thermique et acoustique, - raccordement électrique du matériel, - réalisation de gouttières, descentes eaux pluviales et solins, - revêtement de surfaces en matériaux souples ou durs limités à des surfaces de 5m² maximum. A L'EXCLUSION DE LA REALISATION DE RESEAUX DE FLUIDES ET DE L'INSTALLATION FIXE D'EXTINCTION AUTOMATIQUE A EAU.
5321	FUMISTERIE	Réalisation (HORS FOUR ET CHEMINEE INDUSTRIELS) de systèmes d'évacuation des produits de combustion. Cette activité comprend les travaux de : <ul style="list-style-type: none"> - construction et installation d'âtres et foyers y compris inserts, - tubage et de chemisage, - construction de socles de chaudières, - pose sur le sol de carreaux réfractaires et céramiques, - ramonage des conduits de fumée et des installations. Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de : <ul style="list-style-type: none"> - raccords d'enduits divers, - calorifugeage des conduits, - revêtements en carreaux et panneaux de faïence, - réfection des souches.
5331	INSTALLATIONS D'AÉRAULIQUE ET DE CONDITIONNEMENT D'AIR - CLIMATISATION	Réalisation d'installations d'aéraulique, de conditionnement d'air, de climatisation (production, distribution, évacuation), HORS TECHNIQUES DE GEOTHERMIE ET POSE DE CAPTEURS SOLAIRES. Cette activité comprend les travaux d'installation de pompe à chaleur aérothermique. Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de : <ul style="list-style-type: none"> - platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements, - tranchées, trous de passage, saignées et raccords, - calorifugeage, isolation thermique et acoustique, - raccordement électrique du matériel, - installations de régulation, de téléalarme, de télésurveillance, de télégestion et de gestion technique centralisée des installations concernées. A L'EXCLUSION DE LA REALISATION DE CLIMATISATION SUPERIEURE A 50 KW, DE PLANCHERS CHAUFFANTS-RAFFRAICHISSANTS, DE LA REALISATION D'INSTALLATION FRIGORIFIQUE DE LOCAUX INDUSTRIELS, DE SALLES BLANCHES ET DE LABORATOIRES.

N° DE CONTRAT	ATTESTATION	NOM DU CLIENT
TRCB02870777	<i>Éditée le 3 janvier 2018</i>	SARL BERRAND

5341	ELECTRICITE	<p>Réalisation de réseaux de distribution de courant électrique ainsi que le raccordement des appareils électriques.</p> <p>Cette activité comprend l'installation de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ventilation mécanique contrôlée (VMC), - convecteur, - paratonnerre, antenne de télévision et enseigne, - téléphonie intérieure, - réseaux voix-données-images (VDI), domotique. <p>Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pose d'alarme vol et incendie à usage domestique, - câblage informatique, - tranchées, trous de passage, saignées et raccords, - installations de régulation, de téléalarme, de télésurveillance, de télégestion et de gestion technique centralisée des installations concernées. <p>A L'EXCLUSION DE LA REALISATION DE TOUT CHAUFFAGE ELECTRIQUE AUTRE QUE L'INSTALLATION DE CONVECTEUR, DE RESEAUX D'ELECTRICITE HAUTE TENSION, DE LA POSE ET DU RACCORDEMENT DE CAPTEURS SOLAIRES, DE LA REALISATION DE TOUT AUTRE SYSTEME D'ALARME.</p>
------	-------------	--

Travaux accessoires et/ou complémentaires	<p>Par la notion de travaux accessoires et/ou complémentaires, il faut entendre la réalisation de travaux nécessaires et indispensables à l'exécution des travaux relevant de l'activité principale définie. Ces travaux répertoriés comme accessoires ou complémentaires ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un marché de travaux à part entière.</p> <p>Si tel est le cas, l'attestation d'assurance doit reproduire précisément l'activité objet du marché de travaux. A l'inverse, ces travaux seraient alors réputés NON GARANTIS.</p>
Réalisation	<p>Le terme réalisation comprend pour toutes les activités la conception, la mise en œuvre y compris la préparation des supports, la transformation, le confortement, la réparation, la maintenance, l'entretien et le montage-levage.</p>